

DECISION N° 01.25.011

Objet : Marché 24VO04 - Travaux d'aménagement paysager au parc du Château du Duc de Dino à Montmorency

Le Maire de la Ville de Montmorency,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant au Maire des pouvoirs dans la limite des prescriptions contenues dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

COMPTE TENU des montants estimés, le marché de travaux d'aménagement paysager au parc du Château du Duc de Dino à Montmorency relève de la procédure adaptée,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée au JAL Le Parisien ainsi que sur la plateforme de dématérialisation Maximilien le 18 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'au jour de la date limite de remise des offres, le 12 décembre 2024, treize sociétés ont remis un pli dans le délai imparti,

CONSIDERANT que l'analyse des offres fait apparaître les sociétés suivantes comme ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot n°1 VRD : Groupement DESPIERRE/SAS RAOUL TAQUET & CIE ;
- Lot n°2 Espaces Verts : Groupement GROUPE LOISELEUR HAUTS DE France GRAND PARIS/BELBEOC'H ;
- Lot n°3 Serrurerie- Pergola : Société FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ ;
- Lot n°4 Maçonnerie - Pierre de Taille : Société ACCOLADE ;
- Lot n°5 Menuiserie – Bois : Société VALBOIS ;
- Lot n°6 Fontainerie : Groupement SAS TERIDEAL/SEGEX ENERGIES.

DECIDE

ARTICLE 1 De signer le marché 24VO04 - Travaux d'aménagement paysager au parc du Château du Duc de Dino à Montmorency avec les sociétés suivantes

- Lot n°1 VRD : Groupement DESPIERRE/SAS RAOUL TAQUET & CIE sise au 7 Chemin de la Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY (mandataire) ;

- Lot n°2 Espaces Verts : Groupement GROUPE LOISELEUR HAUTS DE France GRAND PARIS/BELBEOC'H sise au 44 rue Aristide Briand, 60870 VILLERS SAINT PAU (mandataire) ;
- Lot n°3 Serrurerie- Pergola : Société FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ sise au 1 Rue Pierre Hacquebecq, 50560 GOUVILLE SUR MER;
- Lot n°4 Maçonnerie - Pierre de Taille : Société ACCOLADE sise au 14 Rue Kleinpeter, 95270 VIARMES;
- Lot n°5 Menuiserie – Bois : Société VALBOIS sise au 1160 Hameau Le Vashouis, 76210 MIRVILLE;
- Lot n°6 Fontainerie : Groupement SAS TERIDEAL/SEGEX ENERGIES sise au 3 place Gustave Eiffel CS 80730, 94528 Rungis CEDEX (mandataire).

ARTICLE 2 Que le marché est conclu, pour chaque lot, en application d'un prix global et forfaitaire

- Lot n°1 : 618 282,80 euros HT ;
- Lot n°2 : 313 162,58 euros HT ;
- Lot n°3 : 180 000,00 euros HT ;
- Lot n°4 : 155 550,00 euros HT ;
- Lot n°5 : 298 192,68 euros HT ;
- Lot n°6 : 394 245,06 euros HT ;

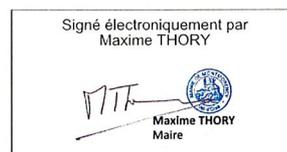
ARTICLE 3 Le marché prend effet à compter de la date de notification pour une durée allant jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement de l'opération de travaux.

ARTICLE 4 La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Montmorency, le 22 janvier 2025

Transmise en S/Pref. le : **06 FEV. 2025**
 Publiée le : **06 FEV. 2025**
 Affichée le :
 Certifiée exécutoire par le Maire,
 Montmorency, le

Pour le maire
 et par délégation,
 Le D.G.A.S.
 Anne-Marie SORET



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - à compter de la notification de la réponse ;
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la Ville pendant ce délai.